

Recours au Règlement

les travaux de rénovation de la Tour de la paix cet été, l'entrepreneur général, la société Fuller, a sous-traité avec Karmash, qui a eu recours aux services de Ray Wolfe pour faire des travaux de maçonnerie. L'ingénieur de Wolfe, M^{me} Anne Raney, a été harcelée par Karmash à l'extérieur du lieu de travail.

• (1500)

Compte tenu de l'importance que le gouvernement accorde à l'équité au travail et que le lieu de travail dont il est ici question est situé sur la colline du Parlement, c'est-à-dire à nos portes mêmes, pourquoi le ministre des Travaux publics a-t-il récompensé un comportement aussi inacceptable en accordant à Fuller et Karmash, après l'incident Raney, les contrats de travaux pour le reste de l'édifice du Centre?

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

Le député doit savoir que nous avons passé un contrat avec l'entrepreneur principal et non avec les sous-traitants. Conformément à la loi, il n'existe pas de lien contractuel entre le gouvernement du Canada et le sous-traitant. J'ai cependant ordonné à mon sous-ministre de demander à l'entrepreneur qu'il règle cette affaire dans les plus brefs délais. Nous avons communiqué avec lui et nous espérons que le problème ne se reproduira plus.

Je tiens à donner l'assurance à tous les députés que, même si ce genre de comportement ne relève pas légalement du lien contractuel du gouvernement, nous veillerons à ce qu'il ne soit pas toléré.

* * *

LA QUESTION DE PRIVILÈGE

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. John Richardson (Perth—Wellington—Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège. Le député de Red Deer a traité les soldats canadiens que nous envoyons à l'étranger de «gros chiens méchants». C'est une description terriblement injuste des membres des Forces canadiennes qui servent leur pays et l'ONU depuis des décennies.

Cela semble être une tentative du troisième parti pour diffamer les Forces canadiennes.

Le Président: Il n'y a pas ici matière à soulever la question de privilège. On a mentionné le député de Red Deer, et je vois que celui-ci se lève. Le député veut-il ajouter quelque chose à cette intervention?

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Oui, monsieur le Président, je cite le ministre de la Défense, qui a dit que nos soldats devraient être robustes et durs.

Dans ma question, j'ai dit que, contrairement à ce qu'affirme le ministre de la Défense, ce n'est pas pour le maintien de la paix que nous envoyons des soldats. Le ministre américain de la défense a dit que les soldats devaient être des gros chiens méchants.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Je rappelle encore une fois aux députés qu'ils doivent faire attention aux mots qu'ils utilisent à la Chambre des communes parce qu'ils peuvent être interprétés de diverses manières.

La Chambre des communes est un lieu où nos émotions nous font parfois utiliser des mots qui dépassent notre pensée. J'espère que cela ne laisse rien présager pour l'avenir et j'aimerais que la question en reste là. Il n'y a pas ici matière à soulever la question de privilège.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je crois que le rappel au Règlement que je veux faire est valable. Il a trait à la même question, même s'il diffère légèrement.

Des voix: Oh, oh!

M. Stinson: Vous avez l'esprit déformé.

M. Mifflin: Je vous demande pardon?

Une voix: J'ai entendu ce que vous avez dit.

M. Mifflin: Dans sa question au premier ministre, le député de Red River a utilisé, dans le contexte d'un autre pays, l'expression «des gros chiens méchants» en parlant des membres des Forces canadiennes.

• (1505)

Ce qui me préoccupe, ce n'est pas seulement qu'il ait utilisé cette expression, mais que, par ses questions, le troisième parti laisse entendre que le moral était si mauvais au sein des Forces canadiennes qu'il vaudrait peut-être mieux ne pas envoyer nos troupes, ce qui, selon moi, est tout à fait hors contexte. C'est pourquoi je demande que le député retire ses paroles.

Le Président: J'ai décidé qu'il n'y avait pas là matière à soulever la question de privilège. Le député de Red Deer est intervenu pour donner quelques explications. J'ai dit que l'incident était clos.

Le secrétaire parlementaire est revenu à la charge au sujet du même rappel au Règlement. Sans m'engager dans un débat,